

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 062-216207365-20241001-DEC2024_145-AI

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR LA LOCATION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE DEMENAGEMENT DES
ECOLES VERS LE GROUPE SCOLAIRE « TERRE DE LYS »

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société HYPER U Location ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société U LOCATION (sise Ruelle du Bailly – 59850 NIEPPE) un devis relatif à la location d'une camionnette pour le déménagement des écoles vers le Groupe Scolaire, pour un montant de 1.302€ TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 01 octobre 2024

DEC2024_145



Le Maire
Jean-Claude THOREZ